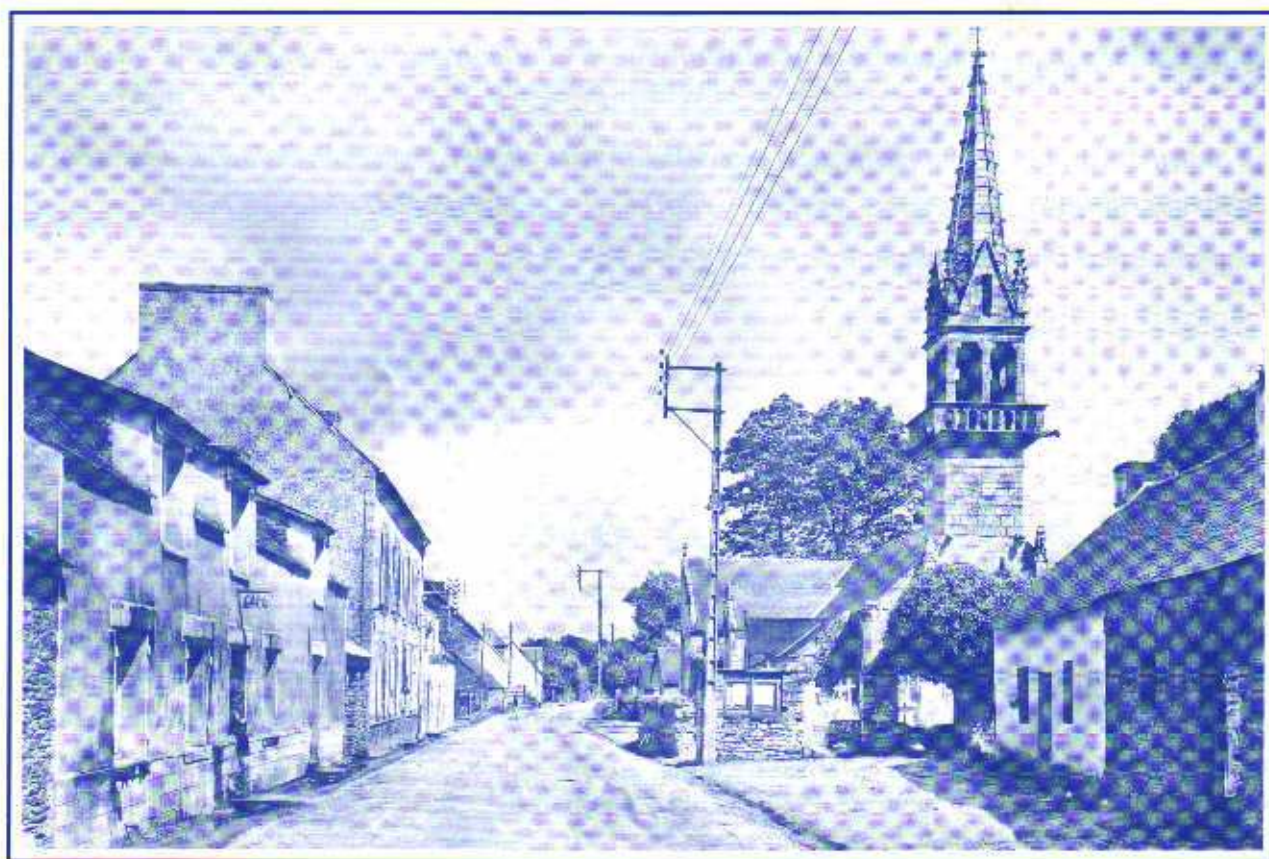


Kergloff

Bulletin Municipal



Le bourg vers 1960

Le cimetière autour de l'église existait toujours. Son transfert à l'endroit actuel a commencé en 1957 et s'est achevé en 1962.

Le réseau électrique situé du côté de l'église en 1960 a changé de côté après 1962 et est modifié aujourd'hui pour être effacé.

Le café actuellement géré par Martine Guivarc'h était tenu à l'époque par Mr Boudin. Mr et Mme Favennec possédaient le commerce Boulangerie-Alimentation-Tabacs-Journaux occupé aujourd'hui par Annick Rohou.

Le mot du maire

Un an s'est écoulé depuis le premier bulletin municipal. C'est aussi la première année pleine de mon mandat de maire. Au cours de cette année, un certain nombre de projets ont été concrétisés (éclairage public au lotissement de Kervoastellou, lotissement des Quatre Vents, acquisition de l'ancien terrain de football, acquisition d'un tracto-pelle, extension du réseau d'eau, voiries du Hartz et de Kermorvan, effacement des réseaux électriques et téléphoniques dans le bourg, bassin-tampon à Ste Agnès, parking pour l'école route de Poulfanc); ils vous sont présentés succinctement dans les pages de ce bulletin.

1997 sera l'année de l'aménagement du bourg, de la construction de nouvelles classes et de la réfection totale de la signalisation des villages et des rues.

Pour Kergloff, je souhaite le même dynamisme aux associations qu'en 1996. Je les remercie pour les nombreuses animations réalisées et je souhaite bonne chance au dernier-né, le Club Indépendanse (groupe de danse "modern-jazz").

Pour le canton de Carhaix, je joins mes vœux à ceux de la Communauté de Communes et des autres maires du canton: je souhaite que l'entreprise Saumon P.C. survive à ses difficultés et que l'emploi soit conservé à Poullaouen. Je souhaite également que le lycée Diwan s'implante à Carhaix.

Meilleurs vœux et bonne année à tous

Pierrot Belléguic

Effacement des réseaux

Dans le cadre de l'aménagement du bourg, il était prévu d'enfouir les réseaux électrique et téléphonique dans le centre-bourg.

E.D.F. ayant décidé d'enterrer une ligne moyenne tension de Ste Eganec à la route de Poulfanc, la commune a profité de cette opportunité pour effacer l'ensemble des réseaux (basse tension, éclairage public et lignes téléphoniques) de la Croix d'en Haut à la Croix d'en Bas.

Cette décision de réaliser l'ensemble de ces opérations en une seule intervention a été prise pour limiter les coûts (tranchée commune et une seule réfection de chaussée) et les gênes occasionnées aux usagers et riverains.

L'effacement des réseaux constitue l'opération préalable à l'aménagement du centre bourg qui sera engagée rapidement; les appels d'offre pour les travaux à entreprendre sont actuellement en cours.

Mairie

La mairie a également bénéficié de quelques aménagements: les bureaux de la secrétaire et du maire ont été réaménagés (construction de placards de rangement pour faire face à l'accumulation des dossiers et des archives, et de plans de travail pour les nouveaux outils informatiques), de plus des toilettes ont été installées.

Voirie

Deux routes, celles du Hartz et de Kermorvan, ont fait l'objet d'une remise en état complète.

Le choix de la réfection en enrobé a été effectué compte tenu de la longévité du matériau et de son prix intéressant, suite à l'appel d'offre du Syndicat de Voirie.

Bassin tampon de Ste Agnès

La construction d'un bassin-tampon à Sainte Agnès a été décidée après étude des problèmes d'inondation et ce avec le concours technique de la D.D.E., de la D.D.A et le concours financier important du Conseil Général (102 400 F).

En effet, cet ouvrage a une double fonction, éviter les inondations locales à Ste Agnès mais également contribuer à limiter les crues en aval sur le bassin de l'Hyères.

Une première retenue réalisée sur le ruisseau du Gollen en 1995 et celle de Ste Agnès ont une capacité totale de stockage de 40000 m³ (20 000 m³ chacune).

La digue de Ste Agnès est construite avec des matériaux provenant pour partie des terrassements du futur parking Route de Poulfanc et des logements sociaux, pour partie des tranchées effectuées lors de l'effacement des réseaux électriques, le complément étant extrait de la Z.A. de Loch Al Lann.

Eclairage Public

L'éclairage public a été réalisé en juin 1996 dans le lotissement de Kervoastellou. Cet investissement de 27 000 F a été financé à 100% par le Syndicat d'Electrification.

Eglise

Lors des travaux de réparation effectués sur la toiture de l'église, il a été constaté une fragilité de l'édifice, tant au niveau de la toiture qu'à celui des murs.

Suite aux visites de Mr Pierre Alexandre, Architecte des Bâtiments de France, qui s'est déplacé à deux reprises à Kergloff, nous avons rencontré Mr Le Moen, Architecte spécialisé qui réalise actuellement un diagnostic complet sur les problèmes de l'église afin d'y remédier.

Par ailleurs, la SOCOTEC, organisme de contrôle agréé, établit en ce moment, à la demande de la commission départementale de sécurité, une étude approfondie des structures de l'église et remettra son rapport sur sa solidité.



Chez Annick

Dans notre première édition du bulletin municipal, nous avons bien involontairement oublié de citer un commerce de la commune, et non des moindres, il s'agit, vous l'avez bien deviné, de l'alimentation «Chez Annick». Aussi, pour nous excuser, nous tenons à écrire quelques lignes sur cette institution kergloffiste.

Le 1er janvier 1976 Annick Rohou achète l'alimentation du bourg, prenant ainsi la succession de Mme Favennec. En 1986, pour encore mieux servir la clientèle, d'importants travaux de réfection sont effectués, le magasin est quasiment refait à neuf.

Chez Annick, on trouve toute l'épicerie (produits frais, laitages, fromages, fruits, légumes, boissons, bonbons), sans oublier le pain, les pâtisseries, les produits de boucherie et de charcuterie, le tabac et le journal! Non seulement on y trouve de tout, mais le magasin est aussi ouvert 7 jours sur 7 de 7 h à 20 h 45, excepté le dimanche après midi où Annick ferme de 13h à 17h.

Ce commerce rend donc un service important à la population de la commune, mais aussi à la population des communes environnantes.



Budget Communal



SECTION DE FONCTIONNEMENT:

RECETTES

2 496 913,00

Produits de l'exploitation	304 700,00
Produits domaniaux	10 560,00
Produits financiers	35 250,00
Recouvrements-Subventions	110 841,00
Dotation Globale de Fonctionnement	762 982,00
Impôts Indirects	50 200,00
Contributions directes	1 071 010,00
Produits antérieurs	151 370,00

DEPENSES

2 496 913,00

Denrées et fournitures	163 300,00
Frais de personnels	624 500,00
Impôts et taxes	7 200,00
Travaux et services extérieurs	414 870,00
Participations et contingents	198 740,00
Allocations-Subventions	42 000,00
Frais de gestion générale	146 500,00
Frais financiers	229 800,00
Charges exceptionnelles	14 271,00
Prélèvement pour dépenses d'investissements	655 732,00

SECTION D'INVESTISSEMENTS

RECETTES

3 391 233,00

Excédent d'investissement reporté	181 004,00
Subventions d'équipement, dons et legs	866 541,00
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	655 732,00
Participation à des travaux d'équipement	363 376,00
Produits des emprunts	1 154 271,00
Aliénation des biens meubles et immeubles	170 309,00

DEPENSES

3 380 070,00

Frais extraordinaires	43 564,00
Remboursements des emprunts	336 356,00
Acquisitions de biens meubles et immeubles	244 476,00
Constructions et réparations bâtiments communaux	32 940,00
Travaux de voirie	466 664,00
Aménagement du bourg	2 028 492,00
Autres travaux + zone artisanale	227 578,00

EXCÉDENT D'INVESTISSEMENTS

11 163,00



Budget Communal



A la lecture du budget 1996, nous constatons que la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de dégager un prélèvement pour dépenses d'investissements en forte augmentation (655 732 F). Ce prélèvement permet largement de faire face au remboursement des emprunts (336 556 F) et d'autofinancer une part des investissements.

L'ensemble des investissements prévus au budget ne sont pas encore réalisés. Voici les investissements réellement réalisés et leurs financements:

- acquisition de l'ancien terrain de football pour un montant, frais inclus, de 176 700 F
- travaux d'amélioration sur le terrain de football pour 27 000 F
- aménagement de la mairie pour 27 000 F
- achat de divers matériels (photocopieur pour la mairie, armoire à plans, conteneurs à ordures, tondeuse) pour 41 000 F
- création du lotissement des "Quatre Vents" (géomètre, et travaux réseau France Télécom) pour 18 500 F
- grosses réparations de voirie pour 116 000 F
- remise à neuf des voiries de Kermorvan et du Hartz pour 290 000 F

Ces investissements réalisés pour un total de 696 200 F ont été financés par 180 000 F d'emprunts, 75 000 F de subventions et 441 200 F d'autofinancement.

L'aménagement du bourg, dont le montant des travaux est estimé à 1 690 000 F hors taxes, est en cours de réalisation. Son financement est prévu comme suit :

- 877 000 F de subventions (52 %)
- 148 000 F d'autofinancement (9 %)
- 660 000 F d'emprunts (39 %)

Lorsque les travaux seront terminés, le montant exact sera communiqué.

Service d'eau

Des investissements importants ont été réalisés pour le service d'eau : extension des réseaux pour le nouveau lotissement des "Quatre Vents" et pour la nouvelle tranche de logements sociaux pour un montant de 240 000 F et acquisition d'un tracto-pelle d'occasion pour 80 000 F. Ces 320 000 F d'investissements sont financés par un emprunt de 170 000 F et un autofinancement de 150 000 F.

Habitat

Accession à la propriété

En 1995, la commune avait fait le choix de proposer des terrains à bâtir à des prix abordables (terrains à 1 F le m² à la Croix d'en Haut, à 20 F le m² aux Quatre Vents). Cette politique a porté ses fruits : en effet, aujourd'hui, 5 maisons sont en construction et 3 autres terrains sont réservés. Si ces dernières ventes se concrétisent, cela fera 8 maisons individuelles de plus à Kergloff en 2 ans.

La commune dispose encore de nombreux terrains libres à la construction et est prête à accueillir toutes les personnes intéressées.

Logements sociaux

Les travaux de la deuxième tranche de logements sociaux, composés de 3 T3 et de 2 T4, ont commencé début décembre et devraient se terminer pour l'été 1997. La mise à disposition des locataires est prévue pour le 15 juillet. Les personnes intéressées par ces logements peuvent s'inscrire en mairie ou auprès de l'Office H.L.M. Habitat 29.

Demandes de permis de construire

	1995	1996
Domaine agricole	3	9
Domaine industriel, artisanal, commercial	1	1
Habitat	2 + 5 pavillons H.L.M.	7

Ordures ménagères

Le traitement des ordures ménagères s'effectue en deux temps :

La collecte est assurée par le Syndicat de Voirie sur l'ensemble du canton de Carhaix.

A Kergloff, le ramassage, auparavant réalisé tous les quinze jours, est accompli toutes les semaines depuis le premier janvier 1996. Ce choix a été fait pour des raisons d'hygiène ainsi que pour mettre un terme à la surcharge chronique et disgracieuse autour des containers.

L'incinération est assurée par le SIRCOB, qui regroupe 67 communes.

Par ailleurs, près de l'usine d'incinération, sur le site de Kervoazou, est installée une déchetterie qui reçoit la plupart des déchets : papier, cartons, huiles, encombrants (plastiques encombrants, pneus, matelas et sommiers démontés), gravats (en petite quantité), tailles (bois et végétaux en 50 cm), verres, batteries, combustibles (produits à destination de l'usine d'incinération : attention aux objets volumineux, 80 cm

au plus) et ferraille (toutes sortes de ferrailles).

Les végétaux non coupés, les apports dangereux (explosifs et toxiques), les cadavres d'animaux et les déchets hospitaliers sont strictement interdits.

Les horaires de fonctionnement de la déchetterie sont les suivants :

.LUNDI	9h à 12h et 13h30 à 18h
.MARDI.....	9h à 12h et 13 30 à 18h.
.MERCREDI.....	9h à 12h et 13h30 à 18h.
.JEUDI.....	FERMETURE
.VENDREDI	9h à 12h et 13h30 à 18h
.SAMEDI.....	9h à 12h et 13h30 à 18h.

Les différentes collectivités font des efforts importants dans le domaine des ordures ménagères. Il est donc difficile d'accepter les dépôts sauvages constatés sur la commune, notamment Route de Moulin Meur, sur les délaissés de Loch Al Lann et de Loch Coucou.

Pour garder une commune propre, utilisez la déchetterie.

Etat Civil 1996

Naissances

Sandra L'HURIEC - Vern Izella - née le 08/02/96

Lydie-Flore GUYOMARCH - Goasnergas - née le 02/05/96

Elodie JAFFRENNOU - Lanceluzen - née le 03/05/96

Steven Jordan BOGER - Moulin Meur - né le 22/08/96



Décès

Marie-Josèphe DAUGABEL, veuve MALTRET - Bourg - 06/02/96

Marie-Rose COLLAY, veuve CONAN - Sainte Agnès - 03/03/96

Trémour LOSTANLEN - Loch Coucou - 27/03/96

Martial ROHOU - Le Hartz - 02/05/96

Pierre-Marie COTTON - Kerlissouarn - 10/06/96

Yves-Louis LE JEUNE - Moulin d'Aulne - 28/06/96

François Marie JEZEQUEL - Kervoastellou - 27/10/96

Henri Louis Marie COTTON - Kergloff Vian - 28/10/96

François LE MAT - Kervoastellou - 23/12/96

Mariages

Jacques JAFFRENNOU et Mickaële CARON domiciliés à Lanceluzen en Kergloff, le 18/03/96

Gildas RIVOAL, domicilié 7 lotissement Goas Ar Gonan en Saint-Hernin et *Nadine CORNEC*, domiciliée à Trégoen en Kergloff, le 31/08/96

Mickaël CRAS, domicilié Le Bourg en Kergloff et *Sylvie RICHARD*, domiciliée 22 route de Berrien en Huelgoat, le 04/10/96

L'école

L'école accueille 72 élèves, 37 en maternelle, 20 en CP-CE1 et 15 en CE2-CM1-CM2. L'équipe enseignante est composée cette année de Mme Annaïck Keller, directrice et chargée des maternelles, de Mme Anne Carduner maîtresse des CP-CE1 et de Mr Philippe Guidoux qui encadre les CE2-CM1-CM2.

Cette année, l'école fonctionne avec trois classes en raison d'une baisse de l'effectif.

Activités scolaires

Le 25 Novembre, les élèves de la classe de Philippe Guidoux ont brillamment remporté les épreuves d'endurance (cross de 6 à 8 Km) en terminant premiers devant les enfants de Carhaix, Clédén-Poher, Poullaouen et Plounévezel.

Les enfants du primaire ont fréquenté la piscine durant les mois de novembre et de décembre.

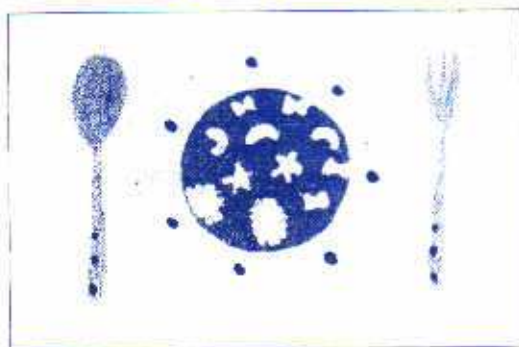
La prochaine sortie scolaire aura lieu le 31 janvier à Océanopolis sur le thème de la découverte du milieu sous-marin.



Fermeture de l'ancien bâtiment

Suite à un rapport de la SOCOTEC, un arrêté de fermeture du bâtiment des CE2-CM1-CM2 a été pris courant novembre en raison des risques d'effondrement du plafond. Cette classe a été transférée dans la salle communale au bourg que le Club du Troisième Âge a accepté de partager avec les enfants, les autres associations de la commune se réunissant dans la salle de la mairie. Les enfants semblent apprécier ce changement en attendant la construction de nouvelles classes.

Cantine



Le Bureau Municipal (maire et adjoints) s'est déplacé le 3 octobre dernier pour comprendre le fonctionnement de la cantine. Chaque jour, la cantinière y accueille en moyenne 45 enfants qui apprécient ses bons repas.

Bibliothèque

Un Club de lecture a été créé en octobre pour les enfants de l'école. Ce club, animé par Marie-Claude Le Hénaff et Brigitte Vallée utilise les livres, albums et bandes dessinées de la bibliothèque de l'école. Une quarantaine d'enfants, souvent accompagnés de leurs parents, le fréquente régulièrement. Il ouvre ses portes à l'école tous les quinze jours, le jeudi de 16 h 30 à 17h.

Garderie

La garderie est désormais animée par Christine Goubill en remplacement de Christine Henry.

Les horaires sont les suivants :

Le matin de 7 h 30 à 9h ;

Le soir de 16 h 30 à 18 h 30.

Amicale Laïque

Le bureau de l'Amicale Laïque a été renouvelé à la rentrée scolaire: son président est Georges LOSTANLEN, son trésorier SIMÉON LE BAIL et sa secrétaire VALÉRIE COGEN.

Cette année, l'Amicale a offert à l'école un ordinateur et une imprimante. Cet achat permettra aux enfants de découvrir l'informatique et aboutira à la réalisation d'un petit journal

scolaire par les élèves de CE2-CM1-CM2.

La soirée-crêpes, première manifestation de l'année scolaire organisée par l'Amicale a eu lieu le 9 novembre 1996. Son succès devrait permettre de financer de nombreux autres projets pour l'école. Le calendrier des autres manifestations n'est pas connu à ce jour.

Création d'un groupe de danse "Modern-Jazz"

En compagnie de six amies danseuses, Sylvie Le Gall a créé la troupe "INDÉPENDANSE" qui se propose de participer aux manifestations communales et locales. En effet, cette jeune troupe de Modern Jazz a composé plusieurs chorégraphies et souhaite monter sur les

planches afin de révéler leur création, leur plaisir étant de danser en public. Cette troupe est affiliée à la Fédération Française de Danse et participera aux rencontres départementales en Mars 1997.



U.S.K.

Saison 1995-1996

La saison 1995-1996 a été très bonne pour le club. L'équipe A a terminé la saison deuxième à égalité avec l'A.S. Laz mais la montée n'a pas été possible compte tenu du goal-avérage favorable à l'A.S. Laz. L'équipe B a été classée première de son groupe.

L'U.S.KERGLOFF compte cette année 35 licenciés en équipe seniors entraînés par Thierry Jambou, 5 licenciés en équipe de moins de 15 ans encadrés par David Le Hen, 3 licenciés en équipe de moins de 13 ans encadrés par François Coacolou. L'école de football, dont le responsable est Yvon Riou comprend 17 licenciés.

La composition du bureau présidé par Gildas Cochenec est identique à celle de l'année précédente.

Le Club dispose de deux arbitres officiels : François Quillec et François Coacolou promu le 8 Décembre 1996 (4ème de sa promotion).

Saison 1996-1997

8 joueurs n'ayant pas renouvelé leur licence, après un début de championnat difficile, l'équipe A vient d'enregistrer 3 victoires consécutives, son objectif pour la saison est au minimum une place en milieu de tableau. Les résultats de l'équipe B sont également en dents de scie.

Les responsables de l'école de football, dont les résultats sont tous les ans excellents, déplorent le départ des jeunes vers d'autres clubs au moment où ils devraient apporter le maximum au club, en effet, l'école de football n'est pas une garderie mais une préparation à la survie du club.

Les deux grands moments de la saison 1996-1997 seront le grand tournoi poussins et pupilles du lundi de la Pentecôte et le 20ème anniversaire du club. Une grande fête dont la date n'est pas à ce jour fixée devrait marquer cet événement.

Comité des fêtes

Avec le feu de la St Jean, le pardon de Bon Secours en association avec Kergloff Terroir et Patrimoine, le 5ème festival de motos anciennes, le festival de Bretagne de Border Collie à Magoarem et enfin la traditionnelle fête patronale avec la remise du Palet d'or, le Comité des Fêtes vient de vivre une année bien



remplie en événements. Le bureau remercie les nombreux bénévoles qui ont oeuvré pour la réussite de ces manifestations.

Le bilan positif de cette année est aussi dû à une entente parfaite entre les différentes associations.

Lors de l'Assemblée générale du vendredi 13 décembre les dates retenues pour 1997 sont les suivantes :

- 21 Juin : Feu de la St Jean
- 13 Juillet : Pardon de Bon Secours
- 27 Juillet : 6ème Festival Motos Anciennes
- 14 Septembre : Fêtes Patronales
- Avril : Concours Border Collie catégorie jeunes (à confirmer)
- Mai : Concert de chorale à Bon Secours (à confirmer)



Kergloff Terroir et Patrimoine

L'association K.T.P. a pour but de valoriser le patrimoine de la commune et de contribuer à son animation. Cette année, la principale action de l'association a été la plantation d'une trentaine de pommiers de variétés anciennes avec les conseils techniques de Mr Pierre-Louis Guenver. Au printemps 1997, une démonstration de taille de fruitiers sera organisée. D'autres projets de plantation sont en cours et les volontaires sont d'ores et déjà sollicités.

La restauration des fours à pain commencée en 1995 s'est poursuivie cette année. A ce jour, 6 fours sont en

état de fonctionner, 4 ont été utilisés pour fabriquer le pain servi aux repas du Pardon de Bon Secours, de la Fête de la Moto et du Challenge des Borders-collies.

Le Comité de la Chapelle de Bon Secours auquel participent l'ensemble des associations de Kergloff a été mis en place pour relancer le pardon et trouver les moyens de rénover et d'entretenir la chapelle. Le bénéfice de cette manifestation y sera intégralement consacré. La fête du 14 juillet a été un succès et elle sera renouvelée en 1997.

Club du troisième âge

Le Club a organisé un voyage le 19 juin 1996 dans la région de St Nicolas du Pelem. 32 retraités y ont participé.

Comme chaque année, un repas de Noël a été offert à tous les adhérents au Restaurant CARO à Clédén Poher le 12 Décembre.

Pour finir l'année, le café de fin d'année a été servi le 18 Décembre chez Martine.

Jean Le Dren a été élu président du Club pour 1997, Joséphine Coulouarn l'assistera comme vice-présidente, Jeanne Favennec est toujours trésorière et Jean-

Louis Daugabel conserve le poste de secrétaire.

Jean Le Dren s'inquiète de la diminution du nombre d'adhérents, aussi il lance un appel à tous les retraités et pré-retraités pour qu'ils viennent participer aux activités du club. Son souhait est d'avoir 80 à 90 adhérents contre une quarantaine aujourd'hui.



Zone d'activités de Loch al Lann



La zone d'activité de Loch al Lann poursuit son extension. Le 20 avril 1996, la société J.P.A. y a transféré son entreprise. Cette société, spécialisée dans la manutention de volailles et dans le transport de toutes marchandises, rayonne sur l'ensemble de la Bretagne. Elle a été créée en mai 1985 à Pont Guennou par Jean-Pierre et Alain Goarvot et emploie aujourd'hui 12 salariés.



Le garage RÉGIS-AUTO, ouvert depuis décembre

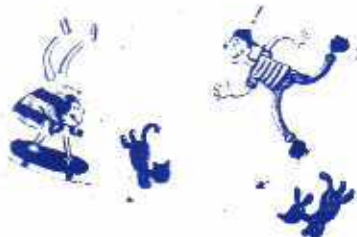
1990 emploie aujourd'hui 4 salariés et un apprenti. Un atelier de carrosserie-peinture est venu s'ajouter à celui de réparation automobile en 1995.



La société TRADICRÊPES, gérée par Béatrice Claustre, a fêté son premier anniversaire en juin 1996. Elle exerce son activité, avec 4 employés, dans la fabrication à la main de crêpes froment et blé noir qui sont commercialisées principalement sur le département du Finistère.

La société S.P.T.P. (Société Ploufranaise de Travaux Publics), filiale de l'entreprise Bideau de Ploufragan, est une unité de production d'enrobés installée à Kergloff depuis septembre 1994. Elle exerce son activité avec 3 salariés permanents.

Centre de Loisirs de Carhaix



Une convention a été signée en 1996 entre la mairie de Kergloff et le Centre de Loisirs de Carhaix. Aussi les enfants de

Kergloff bénéficient-ils du même tarif que ceux de Carhaix pour les diverses activités proposées durant les vacances scolaires : ateliers, sorties, baignades, promenades en forêt, nuits de camping, jeux extérieurs

et intérieurs, activités sportives, canoë, mini-camping etc.

La participation des parents pour la période du 1/07/96 au 30/6/97 est fixée comme suit :

Journée avec repas : 50 F

Journée sans repas : 38 F

1/2 journée avec repas : 40 F

1/2 journée sans repas : 30 F

Chaque famille doit en outre acquitter un droit d'adhésion de 50 F par semestre.

Pour tous renseignements concernant notamment les activités proposées et les inscriptions, il convient de s'adresser au Centre de Loisirs, à Persivien, Carhaix (Tél : 02 98 93 19 99).



Bibliothèque de Carhaix



La commune participant au financement de la bibliothèque de Carhaix, cette dernière est ouverte gratuitement aux enfants de Kergloff jusqu'à 18 ans. L'abonnement pour les adultes est de 90 F par an. Ouverte depuis 1985, cette bibliothèque dispose de 20 000 volumes dont 8 000 livres pour les enfants, 700 vidéos et 50 abonnements de revues.

Vous pouvez emprunter cinq livres ou revues pour une

durée de trois semaines et deux vidéos pour une semaine.

Horaires d'ouverture :

- Le Mardi : 13h30 à 19h ;
- le Mercredi : 9h30 à 12h - 13h30 à 19h.
- Le Vendredi : 13h30 à 19h
- le Samedi : 9h30 à 12h - 13h30 à 18h.



Aides aux personnes âgées

3 services apportent une aide aux personnes âgées ou handicapées.

Le service d'aide ménagère (A.D.M.R.) est chargé de venir en aide aux personnes âgées pour les soulager dans les travaux courants (ménage, courses, lessives, etc.) qu'ils ne peuvent plus effectuer.

Des aides financières peuvent être accordées en fonction de la situation de chacun.

Le service de portage de repas à domicile livre trois fois

par semaine des repas qu'il suffit de réchauffer. Les prix pratiqués pour ce service ont été en 1995 de 38,60 F pour le premier repas et de 30,90 F pour le deuxième repas dans un couple.

La télé-alarme est un appareil relié au téléphone et qui permet, en cas de maladie, chute ou crainte de l'agression, de prévenir une centrale d'écoute 24 heures sur 24. Le tarif est de 130 F par mois plus 300 F de frais d'installation.

Impôts locaux 1996

Généralités

Annualité de l'impôt: Les impôts locaux sont établis pour l'année entière d'après les faits existants au 1er janvier de l'année d'imposition; tout changement postérieur à cette date ne peut pas être pris en compte. Toutefois la date butoir du 1er janvier ne concerne pas les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI).

La taxe foncière sur les propriétés bâties est due par le propriétaire du bien ou, le cas échéant, par l'usufruitier.

La taxe d'habitation est due par l'occupant du logement qu'il soit propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit.

Plusieurs collectivités perçoivent des recettes en matière de taxes directes locales: la commune, les groupements de communes, le département et la région. Chaque collectivité vote un taux qui lui est propre.

Taxe foncière sur les propriétés bâties 1996

Sont exonérés de la taxe foncière sur les propriétés bâties:

pour leur habitation principale:

- les titulaires du fonds de solidarité vieillesse;
- les redevables âgés de plus de 75 ans au 1er janvier de l'année d'imposition;
- les bénéficiaires de l'allocation versée aux adultes handicapés;

s'ils occupent leur habitation:

- soit seul ou avec leur conjoint;
- soit avec des personnes qui sont à leur charge au sens des dispositions applicables en matière d'impôt sur le revenu;
- soit avec d'autres personnes non passibles de

l'impôt sur le revenu.

Les deux dernières catégories de contribuables ne doivent pas être personnellement passibles de l'impôt sur le revenu au titre de l'année précédente (cotisation de référence d'impôt sur le revenu inférieure au seuil de perception soit 400F en 1996).*

Il n'y a pas d'exonération lorsque le bien appartient en propre au conjoint qui ne remplit pas les conditions d'exonération.

Lorsque l'indivision concerne le conjoint survivant et les héritiers du défunt, il est admis d'exonérer totalement de taxe foncière le conjoint survivant, quels que soient ses droits sur le logement, à condition qu'il occupe seul ce logement et remplisse les autres conditions ouvrant droit à l'exonération.

L'usufruit est exonéré de la totalité de la taxe foncière sur les propriétés bâties dès lors qu'il est seul personnellement imposable et qu'il remplit les conditions d'exonération.

L'exonération n'est jamais accordée pour une résidence secondaire.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'est jamais dégrevée dans les cas d'exonération précités de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Taxe d'habitation 1996

Exonération totale:

Echappent à la taxe d'habitation afférente à la résidence principale qu'ils occupent seul, ou avec leur conjoint ou avec des titulaires du fonds de solidarité vieillesse ou encore avec des personnes à charge au sens de l'impôt sur le revenu ou non passibles de cet impôt:

- les titulaires du fonds de solidarité vieillesse;

* L'article 1417 du Code général des impôts vise la cotisation d'impôt sur le revenu avant application des réductions dont pourrait bénéficier le contribuable.

.les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI);
.les personnes désignées ci-après non-imposables à l'impôt sur les revenus 1995 (cotisation de référence inférieure au seuil de perception soit 400F):

- .invalides ou infirmes ne pouvant subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence;
- .titulaires de l'allocation versée aux adultes handicapés;
- .âgées de plus de 60 ans au 1er janvier de l'année d'imposition ou veuves quel que soit leur âge.

le dégrèvement est également accordé sur réclamation lorsque ce n'est pas le contribuable mais son conjoint ou son concubin (en cas de concubinage notoire) qui remplit la condition d'âge ou d'invalidité.

les contribuables âgés de plus de 60 ans, ainsi que les veufs et veuves sans condition d'âge, non soumis à l'impôt sur le revenu, peuvent être dégrevés totalement de la taxe d'habitation afférente à leur habitation principale s'ils l'occupent avec un (ou plusieurs) enfant(s) majeur(s) inscrit(s) comme demandeur(s) d'emploi et ne disposant pas de ressources supérieures au RMI.

Dans ce cas, la situation peut s'apprécier au 1er janvier de l'année d'imposition ou à la date limite de paiement de la taxe. La demande de dégrèvement doit être accompagnée de justificatifs.

Dégrèvements partiels et plafonnement en fonction du revenu imposable: les mêmes conditions de cohabitation que celles mentionnées ci-dessus doivent être remplies pour l'habitation principale.

Bénéficient d'un dégrèvement partiel:

.les contribuables dont la taxe d'habitation, frais de gestion de la fiscalité locale compris, est supérieure à 1 951F et dont la cotisation d'impôt

sur le revenu de l'année 1995 est inférieure à 400F (cotisation de référence appréciée au sens de l'article 1417 du CGI): le dégrèvement est alors égal à 100% de la fraction de la cotisation de la taxe d'habitation qui excède 1 951F.

.les contribuables dont la cotisation d'impôt sur le revenu de l'année précédente n'excède pas 1 782F (cotisation de référence appréciée au sens de l'article 1417 du CGI): le dégrèvement est alors égal à 50% de la fraction de la cotisation de la taxe d'habitation qui excède 1 951F.

Bénéficient du plafonnement de la taxe d'habitation: les contribuables dont la cotisation d'impôt sur le revenu de l'année précédente n'excède pas 13 300F (cotisation de référence appréciée au sens de l'article 1417 du CGI): le dégrèvement est alors égal à la fraction de la cotisation de taxe d'habitation qui excède 3,4% du revenu imposable sans pouvoir être supérieur à 50% du montant de cette cotisation qui excède 1 951F.

Dans tous les cas, le dégrèvement partiel n'est accordé que s'il est au moins égal à 50F.

Rappel

Les Services fiscaux doivent normalement calculer vos impôts locaux en tenant compte des exonérations ou des réductions auxquelles vous avez droit. Si vous constatez une anomalie, n'hésitez pas à la signaler au service des impôts compétent dont les coordonnées figurent sur votre avis d'imposition.

La mensualisation du paiement des impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et taxes foncières) est un moyen pratique d'éviter le décaissement en une seule fois d'une somme d'argent importante. Il suffit d'en faire la demande dans les délais prévus auprès de la Trésorerie dont l'adresse figure sur l'avis d'imposition.

Petits dépannages

l'Association CARHAIX-ENTRAIDE PAR LE TRAVAIL (C.E.T.O.) soutient de nombreux chômeurs en les aidant à se réinsérer dans la vie professionnelle en leur fournissant des petits travaux. Vous pouvez utiliser les services de cette association pour effectuer

des petits travaux ponctuels d'entretien, de jardinage et de bricolage.

Pour tous renseignements, appelez le C.E.T.O., 12 rue Brizeux à CARHAIX au 02 98 93 25 46.

Communiqué du CESA 29

Un Comité d'entreprise a été créé dans le Finistère pour les salarié(e)s de la production agricole travaillant :

en élevage : lait, porcs ou volailles

en cultures légumières de plein champ ou sous abri

en CUMA, Services de Remplacements ou Groupements d'Employeurs, intervenant en polyculture-élevage ou maraîchage

Ce comité est financé par les employeurs à hauteur de 0,50 % de la masse salariale.

Si vous êtes concerné (e) par ce comité d'entreprise, il vous faut contacter MM Gilles Burel ou Denis Gaboriau au 02 98 52 48 33. De nombreuses prestations gratuites sont à votre disposition (ex: réductions multiples sur loisirs et achats divers, chèques vacances, assurance complémentaire maladie-chirurgie, bons pour naissance ou mariage, etc.)

Comité d'Entreprise des Salariés Agricoles -Maison de l'Agriculture - 5, allée Sully- -29 322 Quimper CEDEX

Communiqué du Secours Populaire Français

Recevoir un enfant qui ne part jamais en vacances



En France, un enfant sur trois ne part jamais en vacances, aussi le Secours Populaire Français vous invite à accueillir un enfant de 6 à 12 ans pendant 3 semaines (3 semaines de rêve pour lui). Pour cela, dès aujourd'hui, vous pouvez téléphoner au 02 98 44 80 43 (Secours Populaire Français, 16 rue Kerfautras, 29 200 Brest) ou au Comité de Secours Populaire de Carhaix.

